

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le mardi 19 mai 2026 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie, Tim Quinn

AUSSI PRÉSENTS :
Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 mai 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 mai 2026, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions à _____.

La période de questions se termine à _____

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 18 h 30

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver le procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 18 h 30.

10.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 19 h.

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Pétition officielle demandant l'élimination du segment Montrose du trajet d'autobus 211X pour des raisons de sécurité

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que la pétition officielle demandant l'élimination du segment Montrose du trajet d'autobus 211X pour des raisons de sécurité soit notée et mise au dossier.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat TP 2026-01 concernant le service d'entretien des réseaux d'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2026 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc., pour la somme de 119 890,18 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer le contrat TP 2026-01 concernant le service d'entretien des réseaux d'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2026 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc., pour la somme de 119 890,18 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-341-00-565 et 02-351-00-565.

20.2 Octroi du contrat TP 2026-07 concernant des travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 785 400,00 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer le contrat TP 2026-07 concernant des travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 785 400,00 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 26-321-01-730. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt BEAC-179.

20.3 Octroi du contrat TP 2026-11 concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services d'infrastructures Vortex inc., pour la somme de 963 000,00 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer le contrat TP 2026-11 concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services d'infrastructures Vortex inc., pour la somme de 963 000,00 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

dépense au code budgétaire 26-413-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt BEAC-177.

- 20.4 Octroi du contrat TP 2026-13 concernant le nettoyage et l'inspection de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspec inc., pour la somme de 91 589,03 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer le contrat TP 2026-13 concernant le nettoyage et l'inspection de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspec inc., pour la somme de 91 589,03 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.

- 20.5 Octroi du contrat TP 2026-14 concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout pluviales par caméra conventionnelle (C.C.T.V.) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspec inc., pour la somme de 98 998,65 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer le contrat TP 2026-14 concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout pluviales par caméra conventionnelle (C.C.T.V.) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspec inc., pour la somme de 98 998,65 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.

- 20.6 Octroi d'un mandat de gré à gré pour la fourniture et l'installation temporaire d'un système de production d'eau chaude au Centre récréatif (RGC 2026-10), à Plomberie Richard et Fils inc., pour la somme de 64 271,03 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT l'urgence à répondre aux besoins de manque d'eau chaude fourni aux douches dans les vestiaires de la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT l'urgence à répondre aux besoins de manque d'eau chaude aux douches dans les vestiaires de la piscine intérieure municipale;

CONSIDÉRANT l'urgence à répondre aux besoins de manque d' eau chaude au Centre Récréatif dans un court délai afin de profiter de cette installation avant le projet TP 2026-04 Agrandissement et mise aux normes du Centre Récréatif de Beaconsfield;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'octroyer un mandat de gré à gré pour la fourniture et l'installation temporaire d'un système de production d'eau chaude au Centre récréatif (RGC 2026-10), à Plomberie Richard et Fils inc., pour la somme de 64 271,03 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-719-10-567.

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

20.7 Annulation de l'appel d'offres TP 2026-19-SP concernant les services professionnels pour l'analyse et conception de plans d'aménagements de liens Cyclopédestres sur Montrose

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'annuler l'appel d'offres TP-2026-19-SP concernant les services professionnels pour l'analyse et conception de plans d'aménagements de liens Cyclopédestres - rue Montrose.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 19 mai 2026 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 8 avril 2026 au 19 avril 2026 et du 21 avril 2026 au 5 mai 2026, pour un déboursé total de 2 176 912,59 \$

CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 19 mai 2026 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 912 840,89 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 8 avril 2026 au 19 avril 2026 et du 21 avril 2026 au 5 mai 2026, totalisant 687 089,42 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 576 982,28 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 2 176 912,59 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à École primaire Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans le programme Fête d'été de fin d'année pour l'année 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver un appui financier de 150 \$ à l'École primaire Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans leur programme Fête d'été de fin d'année pour l'année 2026; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.

30.3 Approbation d'un appui financier de 400 \$ à Marcus Venditti pour sa participation Omnium canadien de natation Speedo 2026 à Edmonton (Alberta) du 9 avril au 11 avril 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver un appui financier de 400 \$ à Marcus Venditti pour sa participation Omnium canadien de natation Speedo 2026 à Edmonton (Alberta) du 9 avril au 11 avril 2026; et

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992.

D'émettre le chèque au nom mère, Marta Slanik.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 6 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver un appui financier de 6 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2026; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.

40. RÈGLEMENTATION

- 40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-185 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 560 000 \$ pour des services professionnels – projets de voirie »

_____ dépose le projet de Règlement BEAC-185 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 560 000 \$ pour des services professionnels – projets de voirie » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.2 Adoption du Règlement BEAC-098-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le champ d'application, de modifier la terminologie et d'ajouter des objectifs et critères pour les immeubles patrimoniaux »

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'ADOPTER, avec modification, le Règlement BEAC-098-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le champ d'application, de modifier la terminologie et d'ajouter des objectifs et critères pour les immeubles patrimoniaux ».

- 40.3 Adoption du Règlement BEAC-184 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 060 000 \$ pour des services professionnels pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre récréatif », et tenue d'un registre le 26 mai et 27 mai 2026

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter le Règlement BEAC-184 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 060 000 \$ pour des services professionnels pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre récréatif »; et

Qu'un registre soit tenu pour le règlement BEAC-184 le 26 mai et 27 mai 2026, de 9 h à 19 h.

- 40.4
- Adoption du Règlement 720-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier le nombre de matériaux de revêtement pour les bâtiments multifamiliaux (h3), d'ajouter des normes spécifiques à la zone H336 concernant le pourcentage de pente d'allée d'accès au stationnement, et de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 afin de les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'ADOPTER le Règlement 720-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier le nombre de matériaux de revêtement pour les bâtiments multifamiliaux (h3), d'ajouter des normes spécifiques à la zone H336 concernant le pourcentage de pente d'allée d'accès au stationnement, et de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 afin de les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield ».

- 40.5
- Adoption du Règlement 720-131-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 » et tenue d'un registre le 26 mai 2026

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'ADOPTER le Règlement 720-131-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 et tenue d'un registre le 26 mai 2026 ».

- 40.6
- Adoption, avec modifications, du Règlement BEAC-045-22 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de revoir les dispositions relatives à l'émission des permis et des certificats d'autorisation en cohérence avec le règlement de zonage »

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

_____ d'adopter, tel que soumis, le Règlement BEAC-045-22 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de revoir les dispositions relatives à l'émission des permis et des certificats d'autorisation en cohérence avec le règlement de zonage ».

- 40.7 Adoption, avec modifications, du deuxième projet de Règlement 720-132 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, modifier et abroger diverses dispositions règlementaires »

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter, tel que soumis, le deuxième projet de Règlement 720-132 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, modifier et abroger diverses dispositions règlementaires ».

45. URBANISME

- 45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1, Brais

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026 pour la propriété située au 1, Brais;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres pour la propriété située au 1, Brais;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres pour la propriété située au 1, Brais.

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-02-087 approuvant le plan d'implantation et d'intégration

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 3, Legault;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault.

45.3

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2025, le Conseil a adopté la résolution 2025-01-027 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 149, Stonehenge;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge.

45.4

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-02-093 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 296, Pinetree;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree.

45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-01-026 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 516, Lakeshore;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore.

45.6 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale.

45.7

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood.

45.8

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 13, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore, selon l'élévation avant #2;

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore, selon l'élévation avant #2.

45.9 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 14, Madsen a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen.

45.10 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Circle

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 41, Circle a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que
- L'objectif sur le projet de construction, d'agrandissement ou de modification respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté, parce que le critère sur le projet de construction, d'agrandissement ou de modification s'inspire du traitement des façades des bâtiments du secteur. Un assemblage proportionné de plusieurs matériaux est favorisé n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à ces objectifs et critères, le requérant devrait ajouter un bandeaux de brique sur la portion de la façade du garage;

CONSIDÉRANT que des nouveaux plans ont été déposés le 4 mai 2026 qui, selon le Comité consultatif d'urbanisme, répondent aux objectifs et critères à respecter;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Circle;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Circle, selon les plans déposés le 4 mai 2026.

45.11

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale

CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale.

45.12

Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park

CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park.

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

- 45.13 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore
-

CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore.

- 45.14 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln
-

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 156, Lincoln a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que
- L'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté, parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln.

- 45.15 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore
-

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que

- L'objectif de proposer une implantation du bâtiment principal qui respecte le milieu d'insertion n'est pas respecté, parce que le critère sur le bâtiment est implanté de façon à suivre l'alignement des bâtiments voisins n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore.

45.16 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que

- L'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté, parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;
- L'objectif sur les balcons et terrasses sur le toit sont intégrés au bâtiment et respectent l'intimité du voisinage immédiat n'est pas respecté, parce que le critère sur les terrasses sur le toit sont implantées dans la partie arrière du bâtiment et ne sont pas visibles de la rue n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre de Chef de section, Archives et soutien juridique au poste 4203

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de [REDACTED] à titre de Chef de section, Archives et soutien juridique, à compter du 8 juin 2026;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 4 du groupe 3 de l'échelle de rémunération des cadres;

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Chef de section, sports et loisirs au poste 6123

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de [REDACTED] à titre de Chef de section, sports et loisirs, à compter du 8 juin 2026;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 1 du groupe 4 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

50.3 Nomination en vue de permanence à titre d'Adjointe administrative, Greffe et affaires publiques au poste 1011

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de [REDACTED] au poste 1011, à titre d'Adjointe administrative, Greffe et affaires publiques, à compter du 8 juin 2026;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 6 du groupe de traitement 7 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 8 juin 2026.

50.4 Confirmation de permanence au poste de Chef de section, infrastructures municipales

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que soit confirmée la permanence d'emploi de Ahmed Merheb au poste de Chef de section, infrastructures municipales, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois

50.5 Confirmation de permanence au poste de Chef de section, projets

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que soit confirmée la permanence d'emploi de Brahim Sahli au poste de Chef de section, projets, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

53. COMITÉS

53.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 7 avril 2026

Le Conseil prend acte du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 7 avril 2026 .

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif culture et loisirs du 12 mars 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de culture et loisirs du 12 mars 2026.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 avril 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 avril 2026.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026.

53.5 Nomination d'un membre du Comité consultatif de culture et loisirs

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver la nomination de Fred Ablenas à titre de membre du Comité consultatif de culture et loisirs, à compter du 1er juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

60. GÉNÉRAL

60.1 Mandat à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, des factures et des contributions pour l'année 2026 à l'Agglomération de Montréal sous protêt

CONSIDÉRANT l'entente tripartite de juin 2008 entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées de l'Agglomération de Montréal et l'Arrêté y découlant de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-494 mandant Me Marc-André Lechasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin d'évaluer diverses options pour la Ville de Beaconsfield dans le dossier des quotes-parts occasionnant une surtaxe par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-455 mandant Me Jacques Jeansonne de la firme Jeansonne avocats de joindre l'équipe de travail de la Ville et de Me Marc-André LeChasseur de la firme Bélanger Sauvé dans le dossier des quotes-parts occasionnant une surtaxe par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 reconduisant le coefficient du potentiel fiscal de 2,68, sous-évalué, sans justification, et en l'absence d'une analyse rigoureuse de l'impact fiscal suite au rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT l'absence d'un coefficient de neutralité pour contrer les effets de marché lors du calcul des quotes-parts générales par la Ville de Montréal suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-065 adoptée à la séance du Conseil du 24 février 2020 et la résolution 2020-06-208 adoptée à la séance du Conseil du 22 juin 2020 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Montréal pour l'année 2020 sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-202 adoptée à la séance du Conseil du 17 mai 2021 et la résolution 2021-08-351 adoptée à la séance du Conseil du 23 août 2021 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Montréal pour l'année 2021 sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-066 adoptée à la séance du Conseil du 28 février 2022 et la résolution 2022-05-229 adoptée à la séance du Conseil du 24 mai 2022 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2022, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-02-123 adoptée à la séance du Conseil du 20 février 2023 et la résolution 2023-05-445 adoptée à la séance du Conseil du 23 mai 2023 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2023, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-061 adoptée à la séance du Conseil du 26 février 2024 et la résolution 2024-05-203 adoptée à la séance du Conseil du 21 mai 2024 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2024, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-080 adoptée à la séance du Conseil du 24 février 2025 et la résolution 2025-05-227 adoptée à la séance du Conseil du 20 mai 2025 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le premier versement des quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2025, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2026-02-106 adoptée à la séance du

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Conseil du 23 février 2026, mandatant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le premier versement des quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2026, sous protêt;

CONSIDÉRANT l'adoption par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de l'Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en date du 16 décembre 2020 et de l'erratum en date du 15 janvier 2021, lequel Arrêté reconduit le coefficient de potentiel fiscal;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ qu'un mandat soit donné à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, les factures et les contributions pour l'année 2026 à l'Agglomération de Montréal sous protêt;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- le ministre des Affaires municipales, M. Samuel Poulin;
- l'adjointe parlementaire du ministre des Affaires municipales, députée de l'Assemblée nationale d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin;
- le député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelley;
- aux maires des villes liées.

60.2 Dépôt du rapport de la greffière sur la participation d'élus municipaux au programme de formation obligatoire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon le Règlement sur la formation des élus municipaux

La greffière dépose le rapport attestant de la participation d'élus à la formation obligatoire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon le Règlement sur la formation des élus municipaux;

Le Conseil prend acte du rapport déposé par la greffière attestant de la participation d'élus suivants à la formation obligatoire du MAMH :

M. le Maire Martin St-Jean et les conseillères Dominique Godin, Marie Léveillé, et les conseillers Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie.

60.3 Mise à jour des intervenants auprès de la Société d'habitation du Québec - Programmes d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaconsfield nomme des Intervenants responsables des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom de la Ville, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé ou une employée de la Ville de Beaconsfield;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la désignation du responsable de sécurité informatique;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de nommer Mme Mireille Gascon, à titre de Directrice,

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Aménagement urbain et patrouille municipale, à compter du 8 juin 2026, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

De nommer M. Timour Achikbaev, Chef de Division, Aménagement urbain et patrouille municipale, à titre de responsable administratif.

Que la Directrice, Aménagement urbain et patrouille municipale, ou en son absence, le Chef de division, Aménagement urbain et patrouille municipale ces personnes soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents afférents afin de donner plein effet à la présente résolution.

60.4 Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 57, boulevard Beaconsfield

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 2 000.00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 57, boulevard Beaconsfield.

60.5 Demande de reconnaissance officielle du Centre Nook pour les enfants scolarisés à la maison par la Ville de Beaconsfield

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'approuver la demande de reconnaissance du Centre Nook pour les enfants scolarisés à la maison par la Ville de Beaconsfield.

60.6 Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 117, Jasper

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 1 000,00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 117, Jasper.

60.7 Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 107, Acres

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____

2026-05-15

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

_____ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 1 000,00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 107, Acres.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 23 avril 2026

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour avril 2026;

Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

90.1 Affaires nouvelles

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de lever la séance ordinaire à _____.

MAIRE

GREFFIÈRE